



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

MÉMOIRE

**Déposé dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2023-2024**

Présenté au ministère des Finances du Québec

Le 23 décembre 2022

Publié par La Fédération des centres de services scolaires du Québec

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

418 651-3220

info@fcssq.quebec

www.fcssq.quebec

Document : 7613

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable de la FCSSQ.

Note - Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
1. CONTEXTE INFLATIONNISTE	6
2. PÉNURIE DE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION	8
3. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET ENTRETIEN	10
4. TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET CULTURE DES DONNÉES	14
5. FORMATION PROFESSIONNELLE, ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION CONTINUE	17
6. TRANSPORT SCOLAIRE	19
7. CONVENTIONS COLLECTIVES, LOIS, RÈGLEMENTS ET SOUS-FINANCEMENT	21
8. ENJEUX PÉRIPHÉRIQUES	23
CONCLUSION	26
LISTE DES RECOMMANDATIONS	27
LISTE DES RECOMMANDATIONS FINANCIÈRES	31

ANNEXES :

Annexe 1 : Résumé de l'étude Parc immobilier

Annexe 2 : Résumé de l'étude Parc informatique

AVANT-PROPOS

La **Fédération des centres de services scolaires du Québec** (FCSSQ) existe depuis 1947. Elle regroupe et représente les 60 centres de services scolaires (CSS) francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral.

Les CSS veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La FCSSQ offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources matérielles et informationnelles, en financement, en transport scolaire, en services éducatifs aux jeunes et aux adultes, en services juridiques ainsi qu'en formation. Conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), la FCSSQ coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

Au cœur des enjeux du système public d'éducation, la FCSSQ met son expertise au service de ses membres dans la réalisation de leur mission et met en lumière l'excellence et l'innovation des CSS partout au Québec. Elle unit ses membres et partenaires autour d'enjeux communs, dans une perspective de collaboration riche en apprentissages collectifs.

Pour réaliser cette mission, la FCSSQ s'est donné comme orientations de :

- **Briller** davantage : être une référence incontournable en éducation;
- **Soutenir** davantage : développer une expertise collective de pointe ainsi qu'une offre de service alignée sur les besoins de ses membres;
- **Rassembler** davantage : fédérer ses membres et rassembler les autres acteurs du réseau pour un système d'éducation performant et de qualité.

Ce mémoire fait état des recommandations de la FCSSQ dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024.

Nous tenons à remercier le ministère des Finances de recevoir l'opinion de la FCSSQ en la matière.

INTRODUCTION

La priorité des priorités, ça doit rester l'Éducation. [...] On doit permettre à chaque enfant d'aller au bout de son potentiel. On va continuer de valoriser la profession d'enseignant. On va continuer d'aider les enfants qui ont des difficultés. On va continuer de rénover nos écoles. On va continuer de construire des infrastructures sportives pour nos jeunes. On va continuer parce que l'avenir, c'est nos enfants!¹.

La FCSSQ salue la volonté du premier ministre du Québec de faire de l'éducation la grande priorité de son mandat. Les objectifs qu'il énonce correspondent d'ailleurs à plusieurs des grands défis des CSS. La Fédération reconnaît également les efforts consentis par le gouvernement depuis quelques années pour soutenir l'éducation. Pour continuer d'offrir des services éducatifs de qualité aux élèves, elle souhaite exposer certains enjeux incontournables et proposer des solutions porteuses qui soutiendront les grandes missions de l'école québécoise.

La Fédération constate que le fort taux d'inflation et les mesures robustes adoptées pour le contrer affecteront l'économie québécoise au cours des prochains mois. La Fédération estime que l'éducation est un facteur de premier plan pour soutenir l'économie québécoise et participer à sa relance. L'éducation est aussi le meilleur outil pour assurer, à long terme, la prospérité de l'économie québécoise.

Plusieurs défis attendent le réseau scolaire, qui subit les affres de l'inflation et qui peine à recruter et maintenir le personnel en poste. Par ailleurs, l'état des infrastructures et des équipements informatiques ainsi que les bris de service en transport scolaire nuisent à la capacité des CSS à rendre des services adéquats. Certains enjeux auront aussi des impacts importants sur l'économie québécoise, notamment les limites du financement en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA). Malgré l'instabilité économique, le gouvernement du Québec doit offrir aux élèves du Québec les conditions gagnantes afin qu'ils puissent se développer et se réaliser.

¹ François Legault, « Un deuxième mandat fort pour François Legault et son équipe » *Coalition avenir Québec*, <https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2022/10/03/un-deuxieme-mandat-fort-pour-francois-legault-et-son-equipe/>.

1. CONTEXTE INFLATIONNISTE

Les finances publiques du Québec se relèvent de la pandémie mieux que prévu grâce à l'inflation qui a augmenté les revenus de l'État. Entre octobre 2020 et octobre 2021, le taux annuel moyen d'inflation est de 4,65 %. Entre octobre 2021 et octobre 2022, il grimpe à 6,88 %². Cette forte inflation n'épargne pas les CSS qui sont touchés dans leurs multiples sphères d'activités.

LA CONSTRUCTION

Les aléas du marché de la construction au Québec défavorisent les CSS, et ce, du fait que les entrepreneurs sont affectés par les effets de l'inflation. Les facteurs sont multiples : pénurie de main-d'œuvre, chaînes d'approvisionnement enrayées, augmentation de la demande, du prix du carburant et des salaires. Exception faite de l'année 2022-2023, l'indexation des allocations n'est pas au rendez-vous depuis plusieurs années, de sorte que le financement actuel ne permet pas de compenser la hausse des coûts.

- Conséquences :**
- L'ensemble des projets en infrastructures des CSS, investissements et dépenses de fonctionnement confondus, est lourdement affecté puisque le rattrapage ne s'est pas fait;
 - La main-d'œuvre des CSS dans les métiers de la construction se raréfie par la faiblesse concurrentielle de ses conditions d'embauche.

LA MAIN-D'ŒUVRE

À un taux d'inflation annuel de 4 %, un revenu annuel non indexé de 50 000 \$ procure un pouvoir d'achat équivalent à 48 077 \$ après 1 an. Le taux d'inflation élevé des derniers mois réduit significativement le pouvoir d'achat du personnel. À un taux de 6 %, un revenu de 50 000 \$ n'équivaut qu'à 47 170 \$ après 1 an, soit 2 830 \$ de moins.³

- Conséquences :**
- L'inflation ne ralentissant pas, nous craignons l'accroissement de son impact délétère sur la compétitivité de la rémunération du personnel de l'éducation;
 - Les problèmes d'attraction et de rétention du personnel persisteront si de réelles actions ne sont pas mises en œuvre rapidement.

² Banque du Canada, « Feuille de calcul de l'inflation », *Banque du Canada*, <https://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>.

³ Autorité des marchés financiers, « L'inflation et ses conséquences sur vos finances », *Autorité des marchés financiers*, <https://lautorite.qc.ca/grand-public/finances-personnelles/linflation-et-ses-consequences-sur-vos-finances>.

Les majorations de traitement consenties, lors du renouvellement des dernières conventions collectives du personnel de l'éducation, permettent aux finances publiques d'en récupérer une partie en impôts. Dans ce contexte, et puisque le renouvellement de ces conventions collectives est à nos portes, nous estimons que le gouvernement devra favoriser la mise en place de mesures suscitant l'attraction et la rétention du personnel œuvrant dans le réseau de l'éducation. Rappelons que les dépenses des CSS, autres que salariales, ne sont pas indexées.

Conséquence : - Ne pas indexer les dépenses représente une réduction considérable du pouvoir d'achat qui se répercute en une réduction du service direct aux élèves.

Recommandation 1 :

Prévoir un rattrapage des indexations des années antérieures pour compenser le sous-financement correspondant et, dès 2023-2024, intégrer systématiquement le taux d'inflation dans les paramètres de financement.

Recommandation 2 :

Redonner au personnel du réseau le pouvoir d'achat perdu par la hausse de l'inflation.

2. PÉNURIE DE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le programme quinquennal Opération main-d'œuvre⁴ prévoit le recrutement de 8 000 personnes en éducation selon différentes approches telles qu'un programme de bourses incitatives, la formation et la requalification, une prime salariale temporaire pour les retraités, une immigration ciblée, des modes de formation adaptés et un plan de reconnaissance des acquis et des compétences.

LA PÉNURIE

Afin d'atténuer cette pénurie généralisée, les moyens mis en place dans le cadre du programme Opération main-d'œuvre devraient être élargis à l'ensemble des classes d'emplois et catégories de personnel du secteur de l'éducation, incluant les gestionnaires. En effet, les mesures actuellement déployées ne ciblent que des postes en enseignement, en services de garde en milieu scolaire et en ressources informationnelles.

- Conséquences :**
- Le secteur de l'éducation n'est pas concurrentiel par rapport aux emplois du secteur privé, des municipalités, des gouvernements fédéral et provincial et autres organismes du secteur parapublic;
 - Le service à l'élève écope sur tous les plans, puisque le manque de personnel se répercute dans la qualité des services offerts aux élèves, en classe comme à l'extérieur de celle-ci;
 - On retrouve de nombreux enjeux liés à la gestion de la pénurie de main-d'œuvre dans les centres administratifs.

L'EXODE

Faute de conditions d'emploi attrayantes, plusieurs employés, notamment dans les secteurs des ressources informationnelles et matérielles, optent plutôt pour les fonctions publiques fédérale, provinciale, municipale ou pour les secteurs privé et parapublic. Il s'agit donc d'une perte d'expertise précieuse, pourtant acquise en grande partie dans les CSS.

- Conséquences :**
- Les CSS subissent une perte d'expertise dans tous les secteurs de leurs activités;
 - Les efforts de recrutement sont d'une ampleur telle que des ressources humaines supplémentaires doivent être attirées uniquement au déploiement de ces efforts;
 - Certains secteurs sont près du point de rupture et des bris de services

⁴ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Opération main-d'œuvre – Mesures ciblées pour certains secteurs prioritaires*,
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/documents/RA_operation_maindoeuvre.pdf?1666788100.

sont déjà observés dans certains milieux, ayant nécessairement des impacts sur les services directs et indirects aux élèves.

À l'aube du renouvellement des conventions collectives, la mise à jour des descriptifs du plan de classification permettra d'assurer une rémunération concurrentielle, laquelle contribuera à endiguer l'exode du personnel. En outre, les CSS ont besoin d'une plus grande souplesse de gestion de même que des ressources humaines dédiées uniquement au recrutement.

Recommandation 3 :

Revoir les règles de formation des groupes pour donner plus de souplesse aux milieux en forte croissance et en grande pénurie de main-d'œuvre. Autoriser l'augmentation du nombre d'élèves par classe (pour un maximum de 2 élèves), dans les milieux où ce serait nécessaire, en redéployant les ressources humaines dans les classes en fonction des besoins. L'application de cette recommandation aurait pour effet d'atténuer les problématiques de pénurie de main-d'œuvre et d'ajout d'espaces.

Recommandation 4 :

Prévoir un budget et des cibles pour les autres ressources (de soutien, techniques, professionnelles) en demande dans le secteur de l'éducation, dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre. La FCSSQ estime à 330 M\$, soit le double de ce qui est prévu pour 2023-2024, les sommes à investir pour accroître significativement le recrutement du personnel des autres catégories de ressources humaines.

Recommandation 5 :

Établir des échelles salariales plus concurrentielles arrimées à une mise à jour des descriptifs des plans de classification, pour freiner l'exode des ressources humaines et développer l'attractivité et la rétention du personnel.

Recommandation 6 :

Financer l'ajout de ressources humaines dédiées uniquement au recrutement de personnel. Nous évaluons le besoin à 12 M\$.

3. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET ENTRETIEN

Les écoles sont de véritables milieux de vie et leur état influence directement les apprentissages des élèves⁵. Un financement spécifique et substantiel favorisera la qualité des infrastructures scolaires et des services éducatifs.

PORTRAIT SOMMAIRE⁶

Capacité d'accueil :	1,2 million d'élèves et plus de 200 000 employés
Composition du parc immobilier :	4 086 bâtiments (16,9 Mm ²)
État du parc immobilier :	2 410 bâtiments (59 %) en mauvais ou très mauvais état (Indice d'état gouvernemental [IEG] de D ou E)
Âge moyen des bâtiments :	56 ans
Déficit d'espaces :	300 classes au primaire d'ici 2025-2026 14 000 places-élèves au secondaire d'ici 2030-2031 2 600 classes de maternelle 4 ans à déployer
Contexte défavorable :	Saturation du marché de la construction

Le MEQ prévoyait que le niveau d'investissements, au cours de la prochaine année, en maintien du parc immobilier aurait pour effet d'augmenter à 50 %, d'ici 2022-2023, la proportion des infrastructures en bon état (IEG de A, B ou C) pour l'ensemble des immeubles sous sa responsabilité. Cet objectif, inscrit dans le Plan stratégique 2019-2023 du MEQ, sera difficilement réalisable. En comparaison, on constate que l'état général des infrastructures du réseau de la santé s'améliore depuis 2015, alors que les bâtiments se dégradent en éducation. Les budgets consacrés au réseau de la santé et le bon état global de ses bâtiments montrent qu'un financement accru génère, sur le long terme, des impacts positifs. L'état déplorable dans lequel se trouve la majeure partie du parc immobilier scolaire n'est donc pas inéluctable.

Nous constatons une diminution des allocations dans la prise en charge du déficit de maintien d'actifs ainsi que de faibles augmentations en maintien d'actifs et en ajout d'espaces pour 2022-2023 par rapport aux sommes allouées l'an dernier. Il sera important de bonifier les budgets réservés au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 de 700 M\$ pour rendre les immeubles scolaires dans un état satisfaisant, et ce, dans les meilleurs délais.

Nous proposons que le MEQ se dote d'une stratégie d'investissement intégrée dans le but d'accroître la flexibilité et la prévisibilité dans la gestion des projets à réaliser par les CSS en matière d'infrastructures scolaires. La mise en place d'une telle stratégie globale des infrastructures permettrait d'optimiser les investissements et d'être en adéquation avec l'état du marché actuel de l'industrie de la construction. Rappelons qu'en dépit d'un financement croissant, plusieurs contraintes nuisent à la livraison rapide des projets, telles que les multiples obligations administratives et l'augmentation des coûts de construction.

⁵ INSPQ, *Aménager des écoles favorables à la santé et au bien-être*, 2021, <https://www.inspq.qc.ca/publications/2794>.

⁶ Secrétariat du Conseil du trésor, *Plans annuels de gestion des infrastructures*, 2015-2016 à 2022-2023.

- Conséquences :**
- Le Vérificateur général du Québec (VGQ) a constaté des délais s'étirant jusqu'à 9 ans depuis l'annonce d'un besoin⁷;
 - Le nombre de projets soumis en ajout d'espaces augmente chaque année, alors que le nombre de projets acceptés diminue. Pour 2022-2023, la valeur des 400 projets transmis atteint 8,8 G\$, alors que seulement 52 d'entre eux, d'une valeur approximative de 1,2 G\$, ont été acceptés.

L'entretien préventif et curatif des infrastructures scolaires se voit accorder des allocations budgétaires annuelles de fonctionnement nettement insuffisantes. En 2022-2023, le MEQ octroie des allocations de 92 M\$, alors que les CSS injectent 230 M\$⁸. Selon le rapport 2019-2020 du VGQ⁹, la contribution du gouvernement devrait plutôt équivaloir à 2 % de la valeur actuelle de remplacement (VAR), soit 1,54 G\$ pour 2022-2023.

- Conséquences :**
- Le sous-financement du budget de fonctionnement pour l'entretien des infrastructures scolaires limite les entretiens préventifs et accroît les risques en matière de santé et sécurité, tout autant que la désuétude accélérée des infrastructures;
 - Au cours des dernières années, les ajouts de ressources dédiées à l'entretien ont été affectés principalement aux nouvelles obligations, en particulier pour la qualité de l'air et le plomb dans l'eau;
 - Seulement pour combler les besoins de l'année 2022-2023, il faudrait un apport financier gouvernemental supplémentaire de 1,218 G\$, ce qui représente 12 fois le montant actuellement accordé. Cette cible, certes ambitieuse, est pourtant essentielle pour assurer la pérennité du parc immobilier actuel et futur. Le tout s'inscrira dans un plan intégré facilitant la prévisibilité et en cohérence avec les attentes contenues dans le plan stratégique du MEQ.

C'est donc dire qu'à long terme, un financement accru en fonctionnement et en investissement résorbera le déficit de maintien d'actifs et préviendra son augmentation, tout en assurant de nouveaux besoins en espaces.

Mettre en place une nouvelle forme de gestion des infrastructures prendra un certain temps. C'est pourquoi la FCSSQ propose des solutions applicables rapidement et qui pourront s'intégrer à une politique de plan directeur associé à un axe d'intervention, maximisant ainsi son impact positif sur l'accélération des travaux dans les écoles.

⁷ Vérificateur général du Québec, Chapitre 4, *Bâtiments scolaires. Qualité et disponibilité*, 2019, p. 26-27, https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2019-2020-VGQ-nov2019/fr_Rapport2019-2020-VGQ-nov2019-ch04.pdf

⁸ Selon l'étude portant sur le budget alloué en entretien des bâtiments scolaires publié en 2019 (FCSSQ/AQCS) : <https://www.fcqq.quebec/upload/files/Publications%20FCSSQ/etude-budget-dentretien-CS.pdf>

⁹ Vérificateur général du Québec, Chapitre 4, *Bâtiments scolaires. Qualité et disponibilité*, 2019, p. 15

Cette proposition brise le financement de projets en silo et promeut le remplacement ou la réfection majeure d'infrastructures trop vétustes pour ne subir que quelques travaux sporadiques. De plus, des écoles transitoires amélioreront la planification des travaux majeurs. D'autres initiatives pourraient favoriser une gestion efficiente des fonds alloués aux infrastructures scolaires.¹⁰

FONCTIONNEMENT

Recommandation 7 :

Bonifier les budgets de fonctionnement en entretien pour atteindre 2 % de la VAR, soit un ajout de 1,218 G\$ annuellement, pour prévenir la dégradation du parc immobilier scolaire.

Recommandation 8 :

Reporter l'entrée en vigueur des nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) de mars 2023 à mars 2024 et injecter 8 M\$ pour financer les coûts de gestion engendrés par sa mise en œuvre.

Recommandation 9 :

Pérenniser le financement de 8 M\$ associé à l'implantation et au maintien des outils permettant d'avoir une meilleure information, utile à la prise de décisions en matière de désuétude des infrastructures scolaires, notamment le système GIESS (MAXIMO).

Recommandation 10 :

Financer les frais suivants relatifs aux infrastructures scolaires louées (installations dédiées à des espaces temporaires) :

- a. Les projets de location en ajout d'espaces *a priori*;
- b. Les frais de gestion réels (planification et suivi);
- c. Les frais d'exploitation (entretien, énergie, etc.).

INVESTISSEMENT

Recommandation 11 :

Regrouper les mesures budgétaires en trois catégories d'enveloppes : maintien (incluant la résorption du déficit de maintien d'actifs et la transformation), remplacement (démolition et reconstruction) et bonification (ajout d'espaces et espaces transitoires).

Recommandation 12 :

Adopter un mode de gestion des travaux et du financement plus prévisible et plus agile qui prendrait la forme d'un plan directeur intégré et pluriannuel par CSS, lequel permettrait d'instaurer un axe d'intervention adapté aux réalités de chacun des milieux en tenant compte des variables fonctionnelles, normatives et techniques.

¹⁰ Voir en annexe le rapport Étude préliminaire sur le parc immobilier des CSS-CS produit par la FCSSQ : Résumé de l'étude Parc immobilier.pdf

Recommandation 13 :

Bonifier annuellement les investissements en maintien d'actifs à la hauteur de 2,7 % de la VAR, lesquels permettront de remettre en bon état le parc immobilier d'ici 2040. Cette augmentation de 0,91 % implique, dès 2023-2024, des investissements supplémentaires de 700 M\$.

Recommandation 14 :

Bonifier l'enveloppe budgétaire actuelle destinée au mobilier scolaire et technologique adapté aux réalités et aux besoins actuels du réseau.

4. TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET CULTURE DES DONNÉES

Le parc informatique est un atout du réseau scolaire québécois, mais sa désuétude se répercute sur la modernisation des méthodes novatrices d'enseignement tout en représentant un coût élevé pour les CSS qui doivent assurer le fonctionnement d'équipements et de systèmes désuets, en plus de mobiliser du personnel qui pourrait soutenir les utilisateurs de façon plus utile et efficiente.

Le respect des normes de sécurité du parc informatique ne suffit pas. Si le retrait des équipements désuets prévient certains problèmes, il nuit à la qualité des services éducatifs et administratifs. De fait, 36 % des équipements sont désuets en novembre 2022, y compris certains appareils névralgiques tels que les tableaux numériques et les ordinateurs portables.

- Conséquence :**
- La désuétude des équipements et l'incapacité des CSS à remplacer le matériel pourraient occasionner des bris de service importants, lesquels affecteront des centaines de milliers d'élèves et d'employés et nuiront au développement des compétences numériques et, plus largement, aux apprentissages.

La FCSSQ évalue le déficit de maintien des actifs à au moins 300 M\$ pour l'ensemble des CSS. Par ailleurs, le portrait du parc informatique témoigne d'une iniquité dans l'offre de matériel pour les élèves et le personnel.

- Conséquence :**
- Le parc informatique accentuera sa détérioration et l'iniquité d'accès aux équipements entre élèves.

Depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement augmentent rapidement, particulièrement en raison de l'abonnement aux licences numériques et aux services infonuagiques. Des investissements et des allocations de fonctionnement supplémentaires garantiront aux élèves et au personnel des outils technologiques fiables, essentiels aux apprentissages et à la réussite.

Les allocations sont également insuffisantes pour maintenir, remplacer et rehausser les infrastructures et les équipements informatiques qui permettent aux CSS d'assurer la scolarisation des élèves sans interruption et de favoriser l'intégration du numérique dans les processus administratifs ainsi que dans l'apprentissage des élèves.¹¹

Afin d'accroître l'innovation dans les pratiques d'enseignement et de soutenir le développement des compétences numériques et de la transition vers une culture numérique pour tout le

¹¹ Voir en annexe le rapport Étude préliminaire sur le parc informatique des CSS-CS produit par la FCSSQ : Résumé de l'étude parc informatique.pdf

personnel des CSS, la FCSSQ propose d'augmenter le nombre de ressources en pédagogie numérique du Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT) afin de répondre adéquatement aux besoins en formation, en soutien et en accompagnement en ressources informationnelles (RI).

Le PQI 2022-2032 prévoit 971,9 M\$ répartis sur 10 ans, dont 137,4 M\$ pour 2022-2023. Ces sommes sont nettement insuffisantes pour remplacer les équipements désuets, dont la valeur est estimée à au moins à 300 M\$.

FONCTIONNEMENT

Recommandation 15 :

Augmenter les allocations annuelles en fonctionnement de 53 M\$, pour soutenir l'abonnement aux licences numériques et aux services infonuagiques.

Recommandation 16 :

Bonifier de 116 M\$ le financement en soutien technique afin d'embaucher de nouvelles ressources permanentes (techniciens et opérateurs) en RI dans les CSS, lesquelles soutiendront le développement d'une culture du numérique au service de la réussite des élèves.

Financer une prime immédiate et transitoire d'au moins 10 % à ces ressources, soit 7,4 M\$, afin de favoriser l'attraction et la rétention du personnel.

Recommandation 17 :

Bonifier le financement en sécurité de l'information de 19 à 25 M\$, pour assurer la prévention et le maintien de la sécurité de l'information dans les CSS, en permettant minimalement l'embauche d'une ressource permanente par CSS pour la mise en place et le suivi d'une saine gestion en matière de sécurité de l'information et de protection des données.

Financer une prime immédiate et transitoire de 10 % à ces ressources, soit 2 M\$ afin de favoriser l'attraction et la rétention.

Recommandation 18 :

Allouer un financement de 10 M\$ pour l'embauche d'une ressource professionnelle en soutien numérique à temps complet par CSS, comme seuil de base, et l'ajout de ressources en soutien numérique RÉCIT au prorata du nombre d'élèves, afin d'obtenir une équité dans le réseau.

INVESTISSEMENT

Recommandation 19 :

Financer le montant total de la désuétude dès 2023-2024, à la hauteur de 300 M\$, pour renforcer la sécurité du parc informatique et prévenir les bris de service.

Recommandation 20 :

Fixer des ratios d'équipements selon différentes catégories d'utilisateurs (personnel, élèves en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle), pour assurer un financement équitable et récurrent ainsi qu'un standard de base pour chaque CSS, selon des orientations ministérielles, dont les investissements en remplacement et en bonification seraient alloués en fonction de ces ratios.

Recommandation 21 :

Maintenir les allocations financières destinées au déploiement des outils technologiques dédiés à chaque élève, permettant d'assurer sa scolarisation sans interruption, favorisant l'intégration du numérique dans son apprentissage (ordinateurs, etc.) et permettant le déploiement des combos numériques pour l'intégration du numérique en enseignement.

Recommandation 22 :

Doubler, soit de 7 à 14 M\$, les allocations d'accessibilité aux technologies de l'information pour les élèves en adaptation scolaire dont les besoins sont en croissance depuis plusieurs années, alors qu'aucun ajustement n'a été apporté pour répondre à ces besoins.

Recommandation 23 :

Bonifier le financement des infrastructures de télécommunication du réseau afin d'assurer son renouvellement et son rehaussement, répondant ainsi à l'augmentation du nombre et de l'utilisation des équipements numériques qui se déploient aux élèves, au personnel et dans les établissements scolaires.

Recommandation 24 :

Élaborer et rendre disponibles aux CSS des allocations budgétaires quinquennales en investissement.

Recommandation 25 :

Investir dans l'intelligence artificielle au rythme de 5,3 M\$ par année jusqu'en 2026-2027.

Recommandation 26 :

Assurer le financement associé à l'implantation et au maintien du système SAGIR (TNSA1).

5. FORMATION PROFESSIONNELLE, ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION CONTINUE

Lors de la mise jour économique en octobre 2021, le premier ministre François Legault annonçait une modernisation de la formation professionnelle (FP) au Québec. Malgré une contribution accrue de la FCSSQ à la rédaction d'un plan d'action proposant au MEQ une modernisation de plusieurs aspects de la FP, à ce jour, la mise en œuvre de ce plan se fait toujours attendre. Parmi les recommandations ciblées, celle de revoir le financement de la FP s'avère prioritaire. Un modèle de financement basé sur les réalités socioéconomiques d'il y a plus de 20 ans nous semble désuet. Il est primordial que le Québec se dote d'un financement adéquat lui permettant de qualifier suffisamment de travailleurs selon les besoins actuels et futurs.

Le gouvernement souhaite augmenter la productivité du travail pour rattraper celle de l'Ontario et du Canada)¹². Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, il souhaite mettre de l'avant des solutions clés pour l'augmenter, notamment la requalification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre. Ces solutions passent sans équivoque par l'offre de formation des CSS à l'éducation des adultes et en formation continue.

De fait, l'accès à la formation générale des adultes ne doit pas être tributaire des budgets découlant de la fréquentation de la clientèle d'il y a deux ans. Les enveloppes budgétaires doivent être ouvertes afin de répondre adéquatement aux besoins évolutifs et socioéconomiques. Un financement ouvert permettrait d'accueillir en tout temps, toute personne qui souhaite amorcer ou poursuivre une formation.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a mis en place des programmes d'études de courte durée de type attestation d'études professionnelles (AEP), favorisant la requalification et le rehaussement des compétences. Cette initiative a permis à des centaines de personnes d'obtenir une première qualification leur permettant de contribuer activement au marché du travail.

Malgré les statistiques démontrant que les emplois les plus demandés requièrent une qualification professionnelle, les budgets demeurent limités et fermés tant pour leur élaboration que pour l'offre de formation. Contrairement aux cégeps qui bénéficient d'un budget annuel de 100 M\$ pour l'élaboration et l'offre de formation des attestations d'études collégiales (AEC), les CSS bénéficient d'un budget annuel de 17 M\$, un budget nettement insuffisant et en diminution de 2 M\$ par rapport à l'année précédente.

Qui plus est, le réseau collégial bénéficie d'un budget lui permettant de maintenir et d'offrir un service de formation continue non créditée (formation sur mesure), alors que les CSS ne bénéficient d'aucune mesure garantissant le service aux entreprises et à la communauté.

¹² CIRANO, « Évolution de la productivité du travail au Québec », *Le Québec économique*, 2020, <https://qe.cirano.gc.ca/theme/activite-economique/productivite-travail/graphique-evolution-productivite-travail>.

Pourtant, le réseau scolaire doit répondre aux besoins socioéconomiques des régions, tels que le stipule la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

Recommandation 27 :

Entreprendre une refonte du modèle de financement de la FP, notamment au regard du financement à la sanction, un modèle désuet qui ne reflète pas une réponse adéquate aux besoins socioéconomiques, au taux d'abandon, aux ressources de soutien et matérielles. La demande de modification vise à le rendre plus agile face aux besoins évolutifs du marché du travail, permettant notamment le démarrage de petits groupes.

Recommandation 28 :

Accroître les enveloppes budgétaires à l'éducation des adultes, permettant ainsi aux CSS d'accueillir en tout temps, toute personne souhaitant entreprendre une démarche de scolarisation.

Recommandation 29 :

Financer de façon permanente, les services aux entreprises des CSS afin de garantir les ressources nécessaires permettant de répondre aux besoins des entreprises et des individus en matière d'offre de formation continue, calquée sur le financement de la formation continue des établissements d'enseignement collégial.

Recommandation 30 :

Tripler les budgets alloués pour le développement et l'offre de formations des attestations d'études professionnelles (AEP- formation continue) à l'instar des budgets attribués pour l'offre de formation collégiale (AEC).

6. TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est essentiel à la réalisation de la mission éducative prévue dans la LIP. Cette loi prévoit la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, de sorte que les élèves doivent bénéficier d'un service de transport scolaire. Les CSS assurent quotidiennement ce service, principalement sous contrat, grâce à plus de 11 000 véhicules scolaires qui transportent au-delà de 500 000 élèves. Rappelons que le cadre financier, échu en 2021-2022, devra être renouvelé, d'autant que le transport scolaire est confronté à des défis importants.

À l'été 2022, le renouvellement de près de 60 % des contrats de transport scolaire donne lieu à une concertation d'urgence de tous les intervenants au dossier. Le gouvernement a octroyé des subsides aux transporteurs dont les allocations de base ne permettent plus de supporter leurs coûts de transport.

Toutefois, des zones grises subsistent dans la compréhension de l'éligibilité aux montants offerts. De plus, le résultat des négociations nationales de l'été 2022 n'a pas permis de régler la problématique de la rémunération des conducteurs d'autobus ni celle des disparités régionales. Malgré des ajouts de ressources substantiels, nous constatons que la rémunération des conducteurs d'autobus varie d'un transporteur à l'autre, alimentant les difficultés de recrutement. Enfin, rappelons que 40 % des contrats de transport seront à renouveler prochainement.

- Conséquence :**
- Aucune règle n'ayant été adoptée, nous craignons que des disparités puissent survenir dans la rémunération des chauffeurs si leur situation n'est pas régularisée à l'intérieur même de cette nouvelle règle.

Une grave pénurie de conducteurs d'autobus scolaires persiste toujours, et ce, malgré l'implantation du Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire (PAFCAS)¹³. Le problème est aussi criant du côté des berlines.

- Conséquences :**
- Réduction d'autres services aux élèves en raison d'un financement qui ne couvre pas la hausse des coûts;
 - Incapacité de répondre au besoin de transport de l'élève, qui doit souvent être assumé par le parent;
 - Abandon de certains parcours à desservir;
 - Dans le cadre de la négociation des conventions collectives des chauffeurs, la pénurie de main-d'œuvre engendre une pression à la hausse sur les salaires.

¹³ MEQ, *Rétention des conducteurs d'autobus scolaire – Programme d'aide financière (PAFCAS), année scolaire 2022-2023*, Québec, 15 p., http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/PAFCAS-2022-2023.pdf.

Le règlement du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) exige que tous les nouveaux autobus achetés soient des véhicules électriques. L'aide financière offerte dans son programme d'électrification du transport scolaire est dégressive sur trois ans.¹⁴ Elle ne couvre pas la totalité de l'écart entre le coût d'un véhicule neuf électrique et celui d'un véhicule neuf au diesel ni toute la période couverte par l'exigence du renouvellement des véhicules. De 125 000 \$ par véhicule, en 2022-2023, l'aide financière est réduite à 100 000 \$ en 2023-2024.

- Conséquences :**
- L'approvisionnement en véhicules électriques étant très difficile, tout retard dans la livraison d'une commande entraîne le risque d'une perte d'aide financière pour l'acquéreur;
 - Les acquéreurs ayant les véhicules les plus anciens à renouveler sont avantagés par l'aide financière apportée par le MTMD.

Recommandation 31 :

Prévoir des mécanismes assurant l'uniformisation dans le cadre du processus d'octroi des contrats de transport scolaire. Un tel cadre offrira un réel levier de négociation aux CSS. Définir également un cadre de référence en matière de financement aux CSS et d'offre de services aux élèves pour l'ensemble des types de transport notamment pour les autobus, minibus et les berlines.

Recommandation 32 :

Compléter l'aide financière apportée par le programme d'électrification du transport scolaire du MTMD pour l'acquisition des véhicules électriques neufs, à la hauteur de l'aide financière apportée en 2022-2023.

Recommandation 33 :

Mettre en place le financement pour un programme de service de transport scolaire en régie, qui intégrerait l'électrification de ses véhicules et la formation du personnel via la FP.

¹⁴ MTMD, *Programme d'électrification du transport scolaire*, <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/electrification/programme-electrification-transport-scolaire/Pages/programme-electrification-transport-scolaire.aspx>.

7. CONVENTIONS COLLECTIVES, LOIS, RÈGLEMENTS ET SOUS-FINANCEMENT

FINANCEMENT DES RÉGIMES INTÉRIMAIRES EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Depuis l'adoption de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST), les CSS sont soumis à de nouvelles obligations portant sur la réparation et la prévention des lésions professionnelles, dont l'obligation de mettre en place, depuis le 6 avril 2022, un régime intérimaire de prévention et de participation des travailleurs.

À cet égard, les CSS doivent former des comités de santé et de sécurité paritaires, permettre la libération des personnes agissant à titre de représentants des travailleurs en santé et en sécurité du travail et procéder à l'identification et à l'analyse des risques présents dans l'ensemble de leurs établissements.

La mise en place de ces régimes et les ressources nécessaires à son bon fonctionnement sont considérables. Or, aucun financement ne permet actuellement de couvrir les frais relatifs à l'assujettissement des CSS à ces mécanismes de prévention.

L'absence de financement pour répondre à ces nouvelles obligations légales entraîne des répercussions négatives dans l'ensemble des CSS. Ils ne disposent pas de leviers monétaires ou de ressources humaines pour conclure des ententes satisfaisantes avec les syndicats quant aux mécanismes de participation des travailleurs ni pour mettre en place des mécanismes de prévention conformes aux exigences de la CNESST.

- Conséquences :**
- Les CSS doivent libérer des employés à temps plein pour répondre aux nouvelles exigences légales, ce qui accroît la pénurie de main-d'œuvre dédiée aux services aux élèves;
 - Les CSS doivent sacrifier des ressources humaines existantes dédiées aux services aux élèves pour répondre en totalité aux exigences légales;
 - Les CSS sont contraints de financer ces obligations à même les sommes destinées aux services aux élèves;
 - Les CSS doivent financer les mécanismes de prévention au détriment même de la mise en place d'actions ou de stratégies renforçant la prévention.

Les CSS auront besoin d'un soutien financier conséquent afin de se conformer à ce nouveau cadre légal et de satisfaire aux attentes de la CNESST. Nous tenons à rappeler l'insatisfaction des syndicats dans le déploiement des obligations par les CSS.

Recommandation 34 :

Allouer un financement de 16 M\$ pour couvrir les frais relatifs à l'assujettissement des CSS aux mécanismes de prévention des régimes intérimaires de la LMRSSST et la libération des représentants des travailleurs en santé et en sécurité du travail.

FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE (ASP) EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR SCOLAIRE

Des travaux menés conjointement par la FCSSQ, la CNESST et le MEQ montrent la pertinence d'une ASP dans le milieu scolaire. En marge de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail, une telle initiative serait également conforme aux attentes de la CNESST et permettrait aux CSS d'offrir une réponse plus adéquate aux multiples risques présents en milieu scolaire.

À l'heure actuelle, le secteur de l'éducation est l'un des seuls secteurs à ne pas être desservi par une ASP en santé et en sécurité du travail.

Recommandation 35 :

Prévoir l'effet d'un ajustement du taux de cotisation des CSS à la CNESST et le financement associé, pour permettre le financement d'une ASP dans le secteur scolaire.

8. ENJEUX PÉRIPHÉRIQUES

ASSURANCE AUTOGÉRÉE

Au cours des dernières années, les centres de services scolaires ont connu une augmentation substantielle des primes d'assurance responsabilité civile, responsabilité des administrateurs et dirigeants et responsabilité professionnelle ainsi qu'une augmentation importante des exclusions d'assurance.

En raison de ces augmentations récurrentes, 62 organismes scolaires ont procédé à une étude de faisabilité afin d'obtenir une analyse complète des statistiques et coûts associés à un projet d'assurance autogérée pour en faire la modélisation et illustrer les scénarios envisageables afin qu'ils puissent déterminer l'économie de coût, la viabilité du projet et la structure à mettre en place pour la mise en œuvre du projet d'assurance autogérée.

Selon les projections actuarielles à jour, un tel programme permet de réaliser des économies importantes à long terme.

Dans l'éventualité où la structure d'assurance autogérée était mise en place le 1^{er} juillet 2023, un financement par des crédits additionnels sera requis.

Recommandation 36 :

Financer, par des crédits additionnels, la mise en place d'initiatives d'optimisation par les CSS, notamment une assurance autogérée.

COMPRESSIONS RÉCURRENTES ET MONTANT POUR LE FINANCEMENT DE BESOINS LOCAUX

Malgré l'importance des investissements des dernières années dans le secteur de l'éducation, que nous saluons par ailleurs, l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* impose depuis 2010 des compressions récurrentes au réseau de l'éducation.

Par le dépôt du projet de loi n° 17 adopté le 23 février 2022, lequel modifie la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, le ministre des Finances, M. Éric Girard, a tenu son engagement à l'effet que l'interdiction de constater ou de prévoir un déficit budgétaire, ainsi que l'obligation de résorber tout déficit, soient suspendues à compter du 25 mars 2021 jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre des Finances, et ce, au plus tard à l'occasion du budget de l'année financière 2023-2024.¹⁵

Nous sommes d'avis que la suspension de l'obligation de résorber tout déficit devrait se poursuivre. En effet, la formule de partage pour les besoins locaux de financement n'a pas fait l'objet d'une mise à jour depuis plusieurs années. Le MEQ a entrepris d'effectuer cette révision à

¹⁵ *Loi sur l'équilibre budgétaire*, chapitre E-12.0001 article 7.1, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-12.0001#:~:text=Les%20articles%206%20et%207,du%20budget%20de%20l'ann%C3%A9e>

la lumière de la *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire* et de la compensation prévue par la subvention d'équilibre fiscal, car l'hypothèse initiale à ressources constantes, comme formule de partage, n'est pas la bonne. Les réalités démographiques sont multiples. Les centres urbains, en particulier les grandes régions de Montréal et de Québec, connaissent une augmentation importante d'élèves, alors que plusieurs régions font face à une croissance généralement plus modeste.

- Conséquences :**
- Les besoins de base de toutes les régions ne sont pas financés adéquatement et équitablement;
 - Les grandes régions sont sous-financées par cette formule de partage.

Mettre en place une formule de partage permettra de financer adéquatement et équitablement les besoins de base de toutes les régions. Ce nouveau modèle devra prévoir une augmentation de la subvention d'équilibre fiscal, assurant à tous les CSS le bénéfice d'un montant minimum pour leurs besoins locaux sans qu'aucun autre CSS ne soit pénalisé par cette nouvelle formule de partage.

Recommandation 37 :

Abolir les compressions récurrentes dans le réseau de l'éducation afin de permettre aux CSS de réinvestir 375 M\$¹⁶ dans des services de qualité aux élèves. Ce montant serait investi en dépenses de fonctionnement, notamment pour accroître le financement en entretien du parc immobilier ou pour d'autres types de besoins spécifiques.

Recommandation 38 :

Accroître la subvention d'équilibre fiscal de sorte que l'enveloppe pour le financement des besoins locaux soit élargie et permette l'équité entre les CSS.

DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AUX PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Recommandation 39 :

Pérenniser les sommes octroyées dans le cadre de la démocratisation de l'accès aux PPP afin d'offrir aux élèves du primaire et du secondaire un projet particulier sans coût additionnel.

¹⁶ Vérificateur général du Québec, *Audit de performance Financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration*, automne 2017, https://www.vgq.gc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap03.pdf.

INDEXATION DES TARIFS GOUVERNEMENTAUX

Le 9 décembre 2022, la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* a été sanctionnée. Ainsi, les tarifs relatifs aux droits de scolarité, contributions et autres frais exigés pour un élève en vertu de la LIP ne pourront augmenter de plus de 3 % entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2026.

Bien que la FCSSQ salue cette initiative du gouvernement, elle demande que ces tarifs soient financés à la hauteur et dans les limites prévues au cadre législatif.

Recommandation 40 :

Financer les tarifs relatifs aux droits de scolarité, contributions et autres frais exigés pour un élève, prévus en vertu de la LIP, à la hauteur et dans les limites prévues au cadre législatif (*Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*).

CONCLUSION

Pour le gouvernement, la priorité des priorités, ça reste l'éducation. [...] Mais, en éducation [...] notre principal défi, c'est de trouver assez d'enseignants. [...] Il va falloir être créatifs pour y arriver rapidement. C'est la même chose avec des professionnels, que ce soient orthophonistes, orthopédagogues, c'est la même chose avec nos éducatrices en service de garde, avec tous nos directeurs, directrices d'école, le personnel de soutien. [...] L'autre grand chantier, toujours en éducation, c'est de rénover nos écoles. [...] Et l'autre chose qu'on doit faire — je suis toujours en éducation — c'est la formation professionnelle. [...] On s'est donné comme objectif d'augmenter de 30 000 le nombre de diplômés en formation professionnelle qui étaient prévus pour être diplômés durant le prochain mandat.¹⁷

La FCSSQ salue la volonté du gouvernement du Québec de faire de l'éducation sa priorité. L'éducation demeure la meilleure mesure de santé publique, la meilleure politique économique et la meilleure façon de partager une culture québécoise commune et vivante. Pour que ce plan à long terme soit couronné de succès, le financement de l'éducation doit être à la hauteur des ambitions nationales.

Or, le Québec traverse une période économique turbulente : l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre mettent à mal les ressources des CSS qui peinent à offrir les services auxquels les élèves ont droit. Les risques de récession pourraient ainsi contrecarrer les efforts budgétaires des dernières années. La Fédération recommande donc de poursuivre l'augmentation du financement en éducation. Il en va de l'attraction et du maintien en poste du personnel, de l'amélioration des parcs immobiliers et informatiques, du transport des élèves et de l'accessibilité des programmes en formation des adultes et en formation professionnelle.

La bonification des investissements et allocations de fonctionnement couplée au financement de nouvelles initiatives structurantes, à des formules de financement modernisées et à une révision des conventions collectives permettront d'atténuer, voire de résorber les principaux problèmes qui affectent l'école publique. Dès lors, les acteurs scolaires pourront pleinement réaliser leur première mission : assurer les apprentissages et la réussite éducative des élèves.

¹⁷ François Legault, « Discours d'ouverture », *Journal des débats*, https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/43-1/journal-debats/20221130/337781.html#_Toc121128769.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Prévoir un rattrapage des indexations des années antérieures pour compenser le sous-financement correspondant et, dès 2023-2024, intégrer systématiquement le taux d'inflation dans les paramètres de financement.
2. Redonner au personnel du réseau le pouvoir d'achat perdu par la hausse de l'inflation.
3. Revoir les règles de formation des groupes pour donner plus de souplesse aux milieux en forte croissance et en grande pénurie de main-d'œuvre. Autoriser l'augmentation du nombre d'élèves par classe (pour un maximum de 2 élèves), dans les milieux où ce serait nécessaire, en redéployant les ressources humaines dans les classes en fonction des besoins. L'application de cette recommandation aurait pour effet d'atténuer la problématique de pénurie de main-d'œuvre et les problématiques d'ajout d'espaces.
4. Prévoir un budget et des cibles pour les autres ressources (de soutien, techniques, professionnelles) en demande dans le secteur de l'éducation, dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre. La FCSSQ estime à 330 M\$, soit le double de ce qui est prévu pour 2023-2024, les sommes à investir pour accroître significativement le recrutement du personnel des autres catégories de ressources humaines.
5. Établir des échelles salariales plus concurrentielles arrimées à une mise à jour des descriptifs des plans de classification, pour freiner l'exode des ressources humaines et développer l'attractivité et la rétention du personnel.
6. Financer l'ajout de ressources humaines dédiées uniquement au recrutement de personnel. Nous évaluons le besoin à 12 M\$.
7. Bonifier les budgets de fonctionnement en entretien pour atteindre 2 % de la VAR, soit un ajout de 1,218 G\$ annuellement, pour prévenir la dégradation du parc immobilier scolaire.
8. Reporter l'entrée en vigueur des nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) de mars 2023 à mars 2024 et injecter 8 M\$ pour financer les coûts de gestion engendrés par sa mise en œuvre.
9. Pérenniser le financement associé à l'implantation et au maintien des outils permettant d'avoir une meilleure information, utile à la prise de décisions en matière de désuétude des infrastructures scolaires, notamment le système GIESS (MAXIMO).
10. Financer les frais suivants relatifs aux infrastructures scolaires louées (installations dédiées à des espaces temporaires) :
 - a. Les projets de location en ajout d'espaces a priori;
 - b. Les frais de gestion réels (planification et suivi);
 - c. Les frais d'exploitation (entretien, énergie, etc.).
11. Regrouper les mesures budgétaires en trois catégories d'enveloppes : maintien (incluant la résorption du déficit de maintien d'actifs et la transformation), remplacement (démolition et reconstruction) et bonification (ajout d'espaces et espaces transitoires).
12. Adopter un mode de gestion des travaux et du financement plus prévisible et plus agile qui prendrait la forme d'un plan directeur intégré et pluriannuel par CSS, lequel permettrait

d'instaurer un axe d'intervention adapté aux réalités de chacun des milieux en tenant compte des variables fonctionnelles, normatives et techniques.

13. Bonifier annuellement les investissements en maintien d'actifs à la hauteur de 2,7 % de la VAR, lesquels permettront de remettre en bon état le parc immobilier d'ici 2040. Cette augmentation de 0,91 % implique pour cette année des investissements supplémentaires de 700 M\$.
14. Bonifier l'enveloppe budgétaire actuelle destinée au mobilier scolaire et technologique adapté aux réalités et aux besoins actuels du réseau.
15. Augmenter les allocations annuelles en fonctionnement de 53 M\$, pour soutenir l'abonnement aux licences numériques et aux services infonuagiques.
16. Bonifier de 116 M\$ le financement en soutien technique afin d'embaucher de nouvelles ressources permanentes (techniciens et opérateurs) en RI dans les CSS, lesquelles soutiendront le développement d'une culture du numérique au service de la réussite des élèves. Financer une prime immédiate et transitoire d'au moins 10 % à ces ressources, soit 7,4 M\$ afin de favoriser l'attraction et la rétention du personnel.
17. Bonifier le financement en sécurité de l'information de 19 à 25 M\$, pour assurer la prévention et le maintien de la sécurité de l'information dans les CSS, en permettant minimalement l'embauche d'une ressource permanente par CSS pour la mise en place et le suivi d'une saine gestion en matière de sécurité de l'information et de protection des données. Financer une prime immédiate et transitoire de 10 % à ces ressources, soit 2 M\$ afin de favoriser l'attraction et la rétention.
18. Allouer un financement de 10 M\$ pour l'embauche d'une ressource professionnelle en soutien numérique à temps complet par CSS, comme seuil de base, et l'ajout de ressources en soutien numérique RÉCIT au prorata du nombre d'élèves, afin d'obtenir une équité dans le réseau.
19. Financer le montant total de la désuétude dès 2023-2024, à la hauteur de 300 M\$, pour renforcer la sécurité du parc informatique et prévenir les bris de service.
20. Fixer des ratios d'équipements selon différentes catégories d'utilisateurs (personnel, élèves en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle), pour assurer un financement équitable et récurrent ainsi qu'un standard de base pour chaque CSS, selon des orientations ministérielles, dont les investissements en remplacement et en bonification seraient alloués en fonction de ces ratios.
21. Maintenir les allocations financières destinées au déploiement des outils technologiques dédiés à chaque élève, permettant d'assurer sa scolarisation sans interruption, favorisant l'intégration du numérique dans son apprentissage (ordinateurs, etc.) et permettant le déploiement des combos numériques pour l'intégration du numérique en enseignement.
22. Doubler, soit de 7 à 14 M\$, les allocations d'accessibilité aux technologies de l'information pour les élèves en adaptation scolaire dont les besoins sont en croissance depuis plusieurs années, alors qu'aucun ajustement n'a été apporté pour répondre à ces besoins.
23. Bonifier le financement des infrastructures de télécommunication du réseau afin d'assurer son renouvellement et son rehaussement, répondant ainsi à l'augmentation du nombre et

de l'utilisation des équipements numériques qui se déploient aux élèves, au personnel et dans les établissements scolaires.

24. Élaborer et rendre disponibles aux CSS des allocations budgétaires quinquennales en investissement.
25. Investir dans l'intelligence artificielle au rythme de 5,3 M\$ par année jusqu'en 2026-2027.
26. Assurer le financement associé à l'implantation et au maintien du système SAGIR (TNSA1).
27. Entreprendre une refonte du modèle de financement de la FP, notamment au regard du financement à la sanction, un modèle désuet qui ne reflète pas une réponse adéquate aux besoins socioéconomiques, au taux d'abandon, aux ressources de soutien et matérielles. La demande de modification vise à le rendre plus agile face aux besoins évolutifs du marché du travail, permettant notamment le démarrage de petits groupes.
28. Accroître les enveloppes budgétaires à l'éducation des adultes, permettant ainsi aux CSS d'accueillir en tout temps, toute personne souhaitant entreprendre une démarche de scolarisation.
29. Financer de façon permanente, les services aux entreprises des CSS afin de garantir les ressources nécessaires permettant de répondre aux besoins des entreprises et des individus en matière d'offre de formation continue, calquée sur le financement de la formation continue des établissements d'enseignement collégial.
30. Tripler les budgets alloués pour le développement et l'offre de formations des attestations d'études professionnelles (AEP- formation continue) à l'instar des budgets attribués pour l'offre de formation collégiale (AEC).
31. Prévoir des mécanismes assurant l'uniformisation dans le cadre du processus d'octroi des contrats de transport scolaire. Un tel cadre offrira un réel levier de négociation aux CSS. Définir également un cadre de référence en matière de financement aux CSS et d'offre de services aux élèves pour l'ensemble des types de transport notamment pour les autobus, minibus et les berlines.
32. Compléter l'aide financière apportée par le programme d'électrification du transport scolaire du MTMD pour l'acquisition des véhicules électriques neufs, à la hauteur de l'aide financière apportée en 2022-2023.
33. Mettre en place le financement pour un programme de service de transport scolaire en régie, qui intégrerait l'électrification de ses véhicules et la formation du personnel via la FP.
34. Allouer un financement de 16 M\$ pour couvrir les frais relatifs à l'assujettissement des CSS aux mécanismes de prévention des régimes intérimaires de la LMRSSST et la libération des représentants des travailleurs en santé et en sécurité du travail.
35. Prévoir l'effet d'un ajustement du taux de cotisation des CSS à la CNEST pour permettre le financement d'une ASP dans le secteur scolaire.
36. Financer, par des crédits additionnels, la mise en place d'initiatives d'optimisation par les CSS, notamment une assurance autogérée.
37. Abolir les compressions récurrentes dans le réseau de l'éducation afin de permettre aux CSS

de réinvestir 375 M\$¹⁸ dans des services de qualité aux élèves. Ce montant serait investi en dépenses de fonctionnement, notamment pour accroître le financement en entretien du parc immobilier ou pour d'autres types de besoins spécifiques.

38. Accroître la subvention d'équilibre fiscal de sorte que l'enveloppe pour le financement des besoins locaux soit élargie.
39. Pérenniser les sommes octroyées dans le cadre de la démocratisation de l'accès aux PPP afin d'offrir aux élèves du primaire et du secondaire un projet particulier sans coût additionnel.
40. Financer les tarifs relatifs aux droits de scolarité, contributions et autres frais exigés pour un élève, prévus en vertu de la LIP, à la hauteur et dans les limites prévues au cadre législatif (*Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*).

¹⁸ Vérificateur général du Québec, *Audit de performance Financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration*, automne 2017, https://www.vgq.gc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap03.pdf.

LISTE DES RECOMMANDATIONS FINANCIÈRES

POUR L'EXERCICE 2023-2024 – MONTANTS NON RÉCURRENTS

Pénurie de personnel dans le secteur de l'éducation (addition de 165 M\$)

Opération main-d'œuvre – hausser de 165 M\$ à 330 M\$

Infrastructures scolaires et entretien – Fonctionnement (addition de 8 M\$)

Obligation de mise hors service des immobilisations (OMHS) – injecter 8 M\$

Transformation numérique et culture des données – Fonctionnement (addition de 9,4 M\$)

Prime transitoire pour attraction et rétention, soutien technique (RI) – ajouter 7,4 M\$

Prime transitoire pour attraction et rétention, sécurité de l'information – ajouter 2 M\$

POUR L'EXERCICE 2023-2024 – MONTANTS RÉCURRENTS

Pénurie de personnel dans le secteur de l'éducation – Fonctionnement (addition de 12 M\$)

Recrutement de personnel – **injecter 12 M\$**

Infrastructures scolaires et entretien – Fonctionnement (addition de 1,226 G\$)

Entretien du parc immobilier – **ajouter 1,218 G\$**

Implantation et maintien du système GIESS – **pérenniser 8 M\$**

Infrastructures scolaires et entretien – Investissement (addition de 700 M\$)

Maintien d'actifs – **ajouter 700 M\$**

Transformation numérique et culture des données – Fonctionnement (addition de 185 M\$)

Abonnements aux licences numériques et services infonuagiques – **ajouter 53 M\$**

Soutien technique en ressources informationnelles (RI) – **bonifier de 116 M\$**

Sécurité de l'information, prévention et maintien – **bonifier de 6 M\$**

Soutien numérique, ressources professionnelles – **injecter 10 M\$**

Transformation numérique et culture des données - Investissement (addition de 312,3 M\$)

Remplacement de la désuétude informatique – **ajouter 300 M\$**

Technologies de l'information en adaptation scolaire – **ajouter 7 M\$**

Intelligence artificielle – **investir 5,3 M\$**

Conventions collectives, lois, règlements et sous-financement (addition de 16 M\$)

Régimes intérimaires en SST – **injecter 16 M\$**

Compressions récurrentes et montant pour le financement de besoins locaux (addition de 375 M\$)

Abolir les compressions récurrentes – **recupérer 375 M\$**

ANNEXES

ANNEXE 1

Résumé de l'étude Parc immobilier



Le parc immobilier scolaire du Québec accueille 1,2 million d'élèves et plus de 200 000 employés dans 4000 bâtiments. Les écoles sont de véritables milieux de vie; leur état influence directement les apprentissages des élèves (INSPQ, 2021). Cette étude brosse un portrait du parc immobilier scolaire et des défis qui affectent l'amélioration des bâtiments. Surtout, elle propose des solutions qui assureront des infrastructures conformes aux besoins des élèves et du personnel.

1 État du parc immobilier scolaire

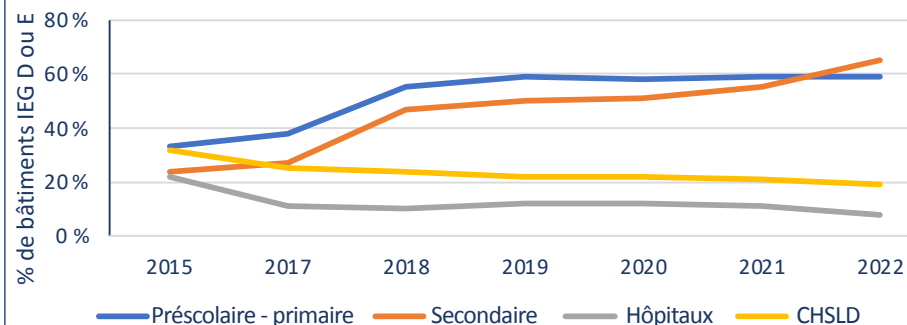
Le parc immobilier en chiffres

- 59 % des 4086 bâtiments sont en mauvais ou très mauvais état (IEG D ou E).
- Âge moyen des bâtiments : 56 ans.
- Déficit d'espace : 300 classes au primaire, 14 000 places-élèves au secondaire et 2600 classes de maternelle 4 ans à déployer.

Sources : PAGI, ministère de l'Éducation

L'état actuel du réseau scolaire n'est pas une fatalité. En effet, l'état général des infrastructures du réseau de la santé s'améliore depuis 2015, alors que les bâtiments se dégradent en éducation. Les budgets consacrés au réseau de la santé et le bon état global de ses bâtiments montrent qu'un financement accru générerait, sur le long terme, des impacts positifs.

Évolution de l'IEG dans les réseaux de l'éducation et de la santé, en proportion des bâtiments (cotes D et E)



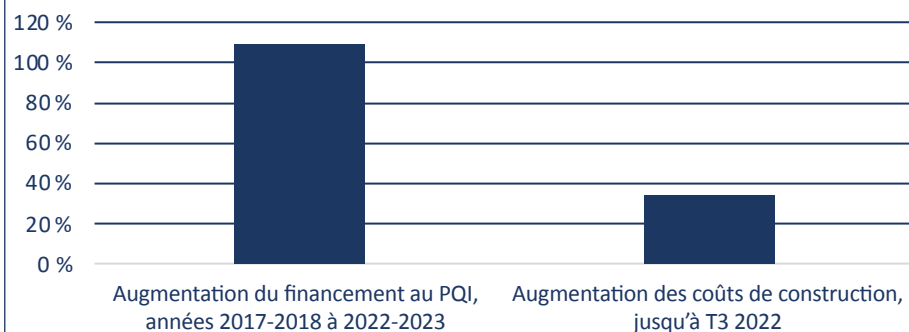
Source : PAGI 2015-2016 à 2022-2023

Actuellement, seule la vétusté physique des bâtiments est documentée. Pourtant, des mises à niveau normative et fonctionnelle sont également requises pour répondre aux besoins des élèves d'aujourd'hui et de demain. Un financement spécifique et substantiel favorisera ainsi la qualité des infrastructures scolaires et des services éducatifs.

2 État du marché de la construction au Québec

Les aléas du marché de la construction au Québec, dont la pénurie de main-d'œuvre, défavorisent les CSS-CS. Les investissements supplémentaires consentis (+108 %) servent donc en partie à compenser l'explosion des coûts de construction (+33 %) constatée depuis 2017. Par exemple, une école primaire de 14 classes coûtant 8,5 M\$ en 2017 coûterait 11,3 M\$ en 2022. C'est donc près de 3 M\$ qui ne sont pas consacrés à de nouveaux investissements.

Comparaison d'augmentations depuis 2017



Sources : PQI 2017-2027 à 2022-2032, *Statistique Canada*, 2022.

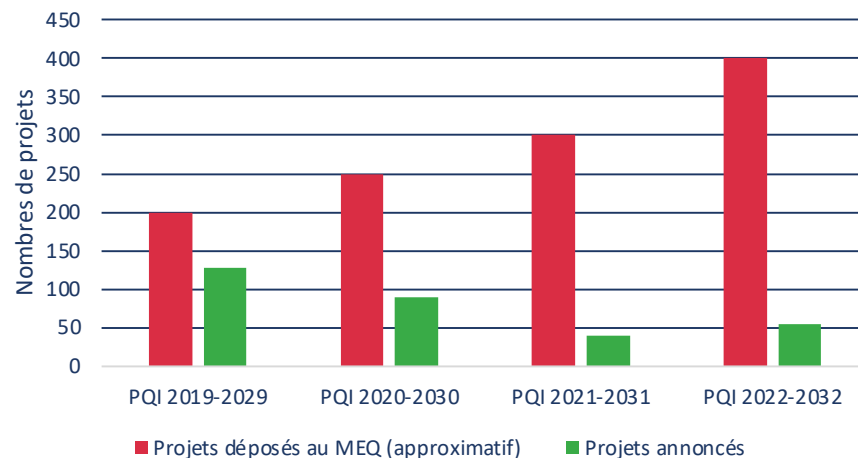
Le manque de concurrence contribue certainement à l'augmentation des coûts. Le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate dès 2019 une diminution du nombre de soumissions reçues lors d'appels d'offres. D'une moyenne de 4,2 en 2014, les CSS-CS en reçoivent 3,1 en 2019. Certains organismes n'en reçoivent que 2. En outre, 67,5 % des CSS-CS reçoivent, au plus, trois soumissions (VGQ, 2019, p.67-68).

Depuis la pandémie, la surchauffe du marché s'est nettement aggravée, notamment au détriment des projets en éducation. Dans ce contexte, des modalités innovantes de gestion des projets maximiseront chaque dollar investi.

3 Modalités de financement

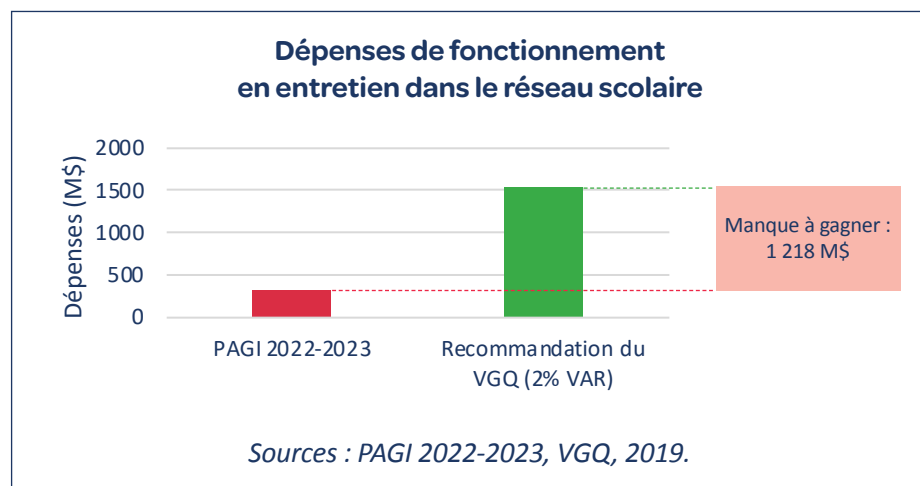
En dépit d'un financement croissant, plusieurs contraintes nuisent à la livraison rapide des projets. Le VGQ a constaté des délais s'étirant jusqu'à 9 ans depuis l'annonce d'un besoin (VGQ, 2019, p. 26-27). Plus encore, le nombre de projets en bonification d'espace soumis augmente chaque année, alors que le nombre de projets acceptés diminue. La valeur des demandes reçues atteint 8,8 G\$ en 2022-2023.

Projets en bonification d'espace



Source : ministère de l'Éducation du Québec

3 Modalités de financement (suite)



En amélioration d'espace, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) entrevoit le rétablissement possible du parc immobilier au cours des prochaines années. Toutefois, l'inflation et un taux de dégradation plus élevé que prévu entraveraient cette amélioration (PQI 2022-2032, p. A28 et B40). De fait, l'inflation ne faiblit pas et le sous-financement en entretien accélérera plutôt la dégradation des infrastructures.

4 Stratégie globale d'investissements, d'intervention et de reddition de comptes

À long terme, un financement accru en investissements et en fonctionnement résorbera le déficit de maintien d'actifs et préviendra son augmentation, tout en assurant de nouveaux besoins en espace.

La FCSSQ présente trois scénarios de financement en fonction de deux hypothèses. La première hypothèse est basée sur le déficit de maintien d'actifs (DMA) reconnu par le SCT, soit 5,867 G\$ (hypothèse A). La seconde inclut une estimation des travaux de type normatif et fonctionnel qui correspond à une augmentation de 24 % de la valeur du déficit d'entretien accumulé (DEA), pour un DMA total de 10 G\$ (hypothèse B).

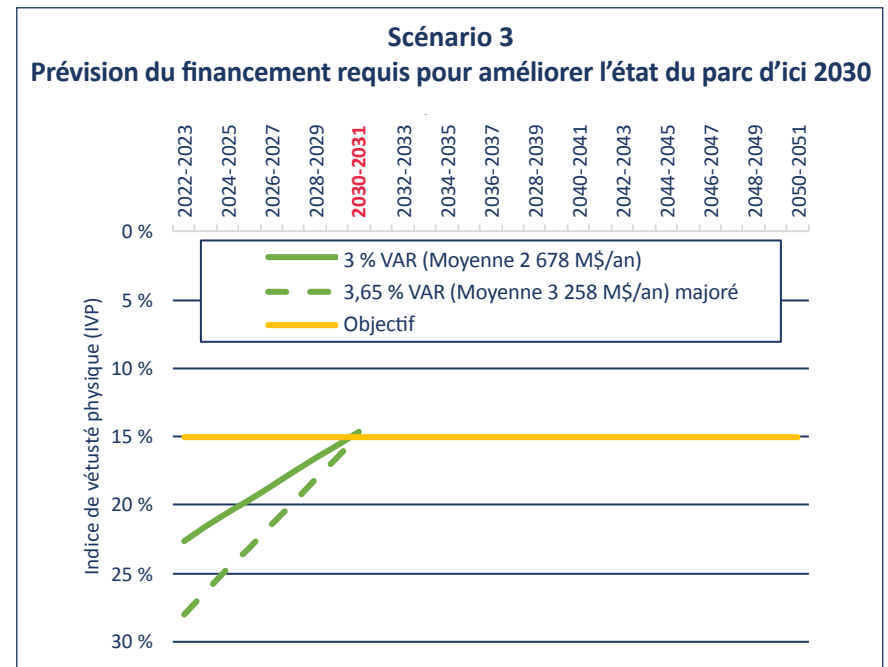
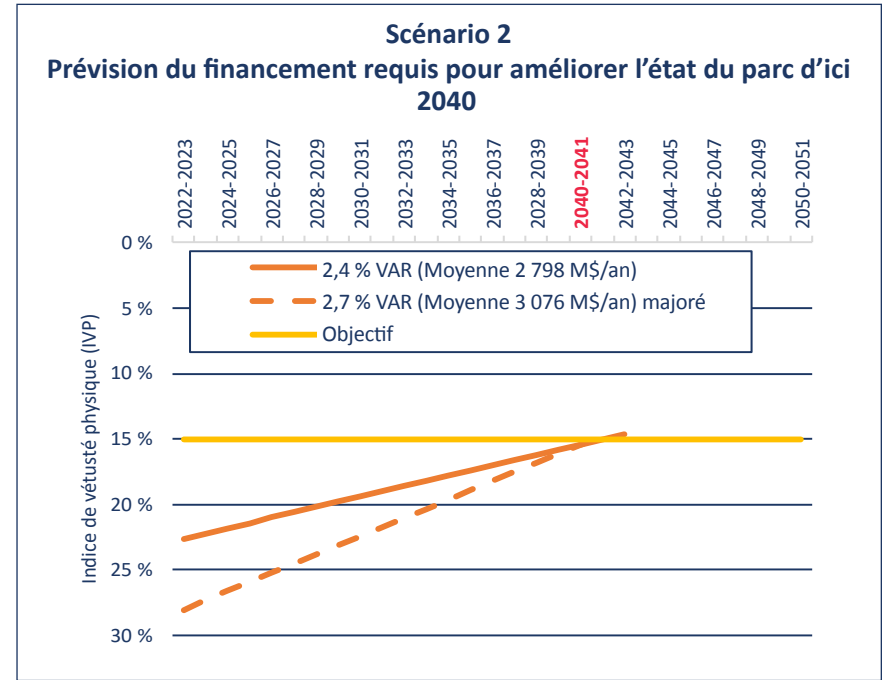
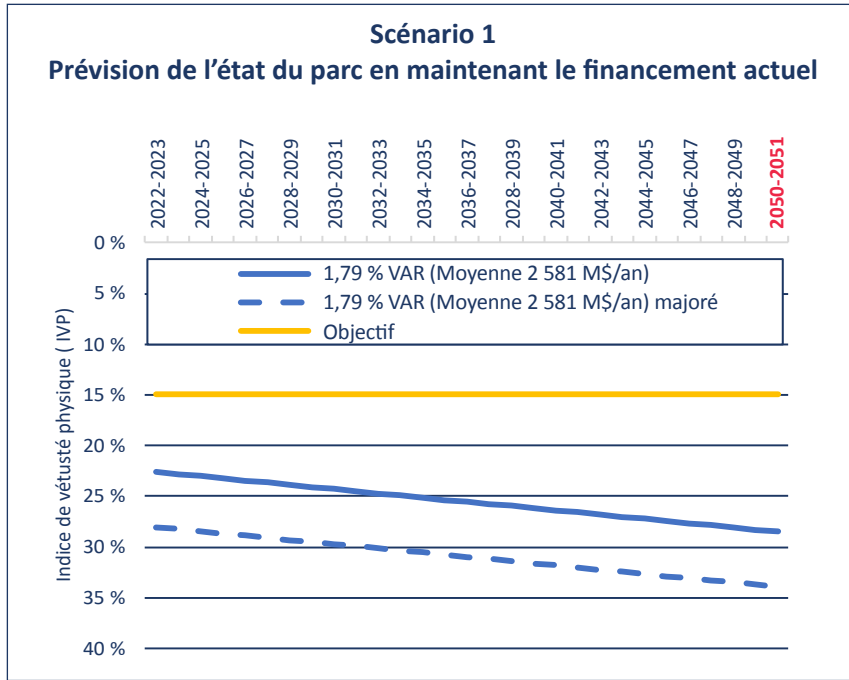
Un premier scénario prévoit le maintien du financement actuel, soit 1,79 % de la valeur actuelle de remplacement (VAR), dans lequel le parc immobilier se dégradera.

Un second scénario estime l'atteinte d'un IVP de 15 % (seuil de bon état) pour l'ensemble du parc à l'horizon 2040 en accordant un financement à la hauteur de 2,4 % de la VAR (hypothèse A) ou 2,7 % de la VAR (hypothèse B).

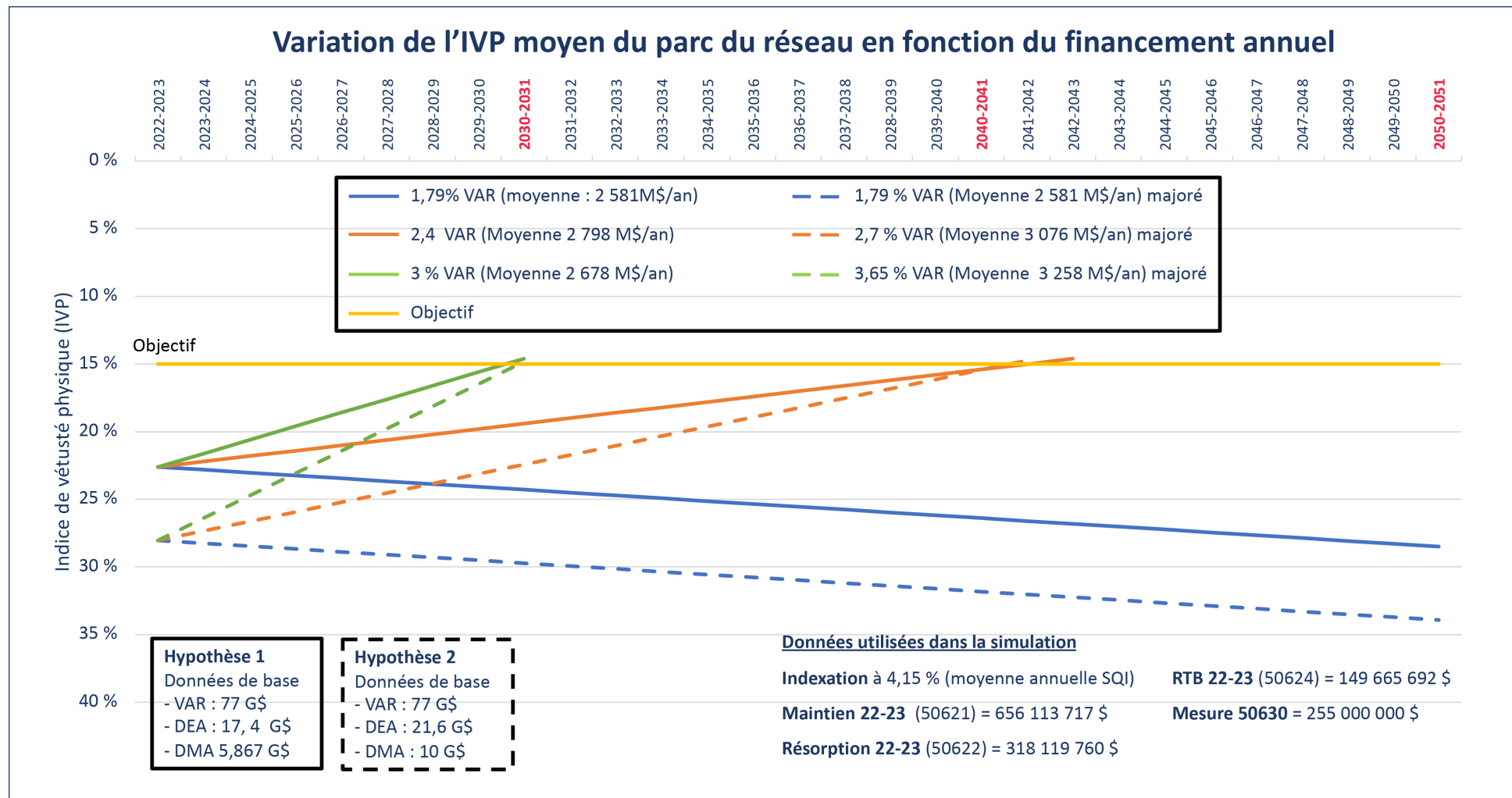
Le scénario 3 calcule l'atteinte d'un IVP de 15 % dès 2030. Pour y parvenir, le financement doit équivaloir à 3 % de la VAR (hypothèse A) ou 3,65 % de la VAR (hypothèse B).

Compte tenu de l'ampleur des défis, la FCSSQ préconise le scénario 2, dans lequel le financement sera augmenté graduellement et qui permettra, à terme, de réaliser l'ensemble des chantiers.

4 Stratégie globale d'investissements, d'intervention et de reddition de comptes (suite)



4 Stratégie globale d'investissements, d'intervention et de reddition de comptes (suite)



La FCSSQ remercie le Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de Montréal pour la préparation de ces scénarios.

4 Stratégie globale d'investissements, d'intervention et de reddition de comptes (suite)

Pour offrir des infrastructures de qualité partout au Québec, le processus même d'attribution et de gestion du financement doit être plus efficient, plus agile et plus prévisible. Pour accélérer l'occupation d'écoles en bon état, la FCSSQ privilégie un financement novateur : l'axe d'intervention de longue durée.

Cette proposition brise le financement de projets en silo et elle promeut le remplacement ou la réfection majeure d'infrastructures trop vétustes pour ne subir que quelques travaux sporadiques.

Le plan directeur

- Un plan d'au moins 5 ans pour chaque CSS-CS, approuvé par le ministère de l'Éducation et suivi d'une reddition de comptes.
- Un financement stable et prévisible : des fonds disponibles pour les CSS-CS lorsque le cheminement d'un projet le commande.

Au cœur du plan directeur d'un CSS-CS se trouverait au moins un axe d'intervention. Il s'agit d'une planification globale et stratégique qui prévoit une séquence de projets de construction, de rénovation et de remplacement, en fonction des besoins. L'axe d'intervention s'adapte aux réalités géographiques et logiques de chaque milieu.

Par exemple, pendant les travaux majeurs effectués dans un premier bâtiment, les élèves et le personnel sont relocalisés dans un espace transitoire (une école neuve ou agrandie, des modulaires, voire des espaces loués). Lorsque le premier bâtiment rénové est prêt, l'espace transitoire libéré accueille les élèves et le personnel d'un second bâtiment à rénover.

Le financement d'un espace transitoire facilitera l'organisation séquencée et en continu des chantiers. Ainsi, les travaux réalisés sur plusieurs mois seront plus attrayants pour le marché de la construction, réduisant ainsi la pression sur l'augmentation des coûts.

La FCSSQ estime qu'en révisant les pratiques administratives et en octroyant davantage de fonds, un nombre élevé de bâtiments sera restauré dans un horizon de temps relativement court.



RECOMMANDATIONS

1. Adopter un mode de gestion des travaux et du financement plus **prévisible** et plus **agile** qui prendrait la forme d'un **plan directeur pluriannuel par CSS-CS**, lequel permettrait d'instaurer un **axe d'intervention** adapté aux **réalités de chacun des milieux**.
 - Bonifier l'enveloppe en **remplacement** lorsque cette option est la plus avantageuse afin d'offrir des **infrastructures adaptées aux besoins actuels et futurs**, de **réduire les coûts** de maintien et d'**accélérer l'amélioration** du parc immobilier.
2. Intégrer le **déficit de maintien normatif et fonctionnel** au calcul d'état des infrastructures et en assurer un **financement** conséquent.
3. Reporter la cible de mise en **bon état du parc immobilier** scolaire de 2030 à **2040**.
4. **Bonifier annuellement les investissements en maintien d'actifs** à la hauteur de **2,7 % de la VAR**, lesquels permettront d'atteindre la cible d'ici **2040**. Cette augmentation de 0,91 % implique des **investissements supplémentaires** moyens de **495 M\$** par année.
5. **Bonifier les budgets de fonctionnement en entretien** pour atteindre **2 % de la VAR** afin de **prévenir la dégradation** du parc immobilier scolaire.
6. Regrouper les mesures budgétaires en **trois catégories d'enveloppes** : **maintien** (incluant la résorption du DMA et la transformation), **remplacement** (démolition et reconstruction) et **bonification** (ajout d'espace et espace transitoire).

RÉFÉRENCES

INSPQ, [Aménager des écoles favorables à la santé et au bien-être](#), 2021, 14 p.

Secrétariat du Conseil du trésor, [Plan québécois des infrastructures 2022-2032](#), 172 p.

Vérificateur général du Québec, [Chapitre 4. Bâtiments scolaires. Qualité et disponibilité](#), novembre 2019, 68 p.

ANNEXE 2

Résumé de l'étude Parc informatique



Le parc informatique est un pilier du réseau scolaire québécois. En plus de sa fonction pédagogique cruciale, plus de 200 000 personnes travaillent et interagissent avec les parents et les citoyens à l'aide du numérique. La FCSSQ souhaite assurer un financement adéquat et pérenne du parc informatique afin qu'il réponde aux besoins essentiels grandissants des élèves et du personnel. Même si les résultats de l'étude sont basés sur des données parfois partielles ou incomplètes, l'analyse offre tout de même un portrait conforme de la désuétude du parc informatique et des moyens pour y remédier.

1 Moderniser le parc informatique

- Le succès d'une organisation passe par le succès des ressources informationnelles ([Joshi, 2022](#)).
- La modernisation du parc informatique : un projet global sur le long terme ([PricewaterhouseCoopers, 2020](#); [Dawson, 2018](#)).
- Une modernisation hybride : des évolutions continues et des transformations majeures ([Dawson, 2018](#)).
- Selon Gartner, 1 \$ investi en modernisation permet d'économiser 3 \$ en maintien de système hérité. Plus largement, le personnel est affecté ailleurs, la pression sur le soutien à l'utilisateur diminue, des brèches de sécurité sont prévenues. ([PricewaterhouseCoopers, 2020](#); [Dell, 2020](#); [Dawson, 2018](#)).
- Une gestion de l'inventaire basée sur des données et des flux d'information ([Caron, 2020](#); [Federal Chief Information Officers Council, 2017](#)).
- Pour une modernisation efficiente : des enveloppes globales favorisent les dépenses à long terme ([Caron, 2020](#)).

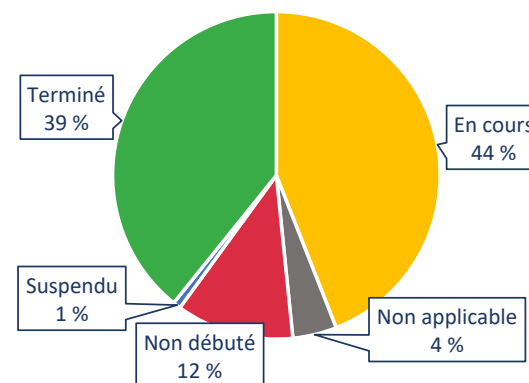
2 Les 15 mesures minimales de sécurité

La FCSSQ estime à 93,1 M\$ la réalisation des 15 mesures minimales de sécurité instaurées en 2020, dont 77,9 M\$ à faire ou en cours de réalisation (pour 69 CSS-CS sur 72).

Pour assurer la sécurité du parc informatique et se prémunir de bris de services résultant d'une brèche, le respect de ces normes ne suffit pas.

Si le retrait des équipements désuets prévient certains problèmes, il nuit à la qualité des services éducatifs et administratifs.

État d'avancement de l'application des 15 mesures de sécurité en 2021



Source : collecte de données gouvernementale

3 L'état des équipements du parc informatique scolaire

Les données recueillies en 2021 auprès de 63 CSS-CS montrent le nombre de composantes du parc informatique et leur état de santé en fonction de leur date de désuétude prévue.

Équipements du parc informatique (63 CSS-CS) en 2021

Composantes	Nombre de composantes	Nombre de composantes désuètes	Proportion de composantes désuètes	Estimation du coût de remplacement des composantes présentement désuètes
Tableau numérique interactif (sans les PNI, EPI et ENI)	27 994	10 403	37 %	41,6 M\$
Ordinateur portable	296 563	102 590	35 %	71,8 M\$
Tablette iPad	144 019	50 072	35 %	20 M\$
Autres équipements	673 128	244 054	36 %	146,6 M\$
Ensemble des équipements	1 141 704	407 119	36 %	280 M\$

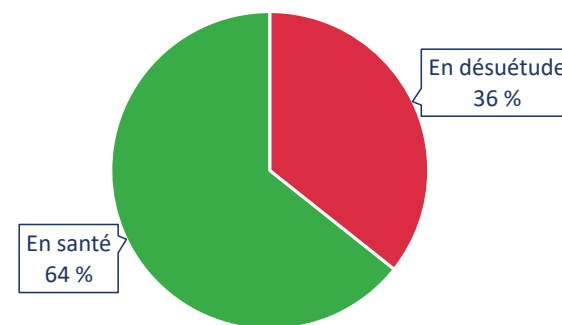
Source : SCARI

Quelques outils technologiques indispensables dans l'offre de services pédagogiques méritent une attention plus soutenue, dont les TNI, les ordinateurs portables et les tablettes. En raison des nouvelles règles de sécurité, 37 % des TNI et 35 % des ordinateurs portables et des tablettes iPad ne devraient plus être utilisés.

Leur retrait sans remplacement ou leur dysfonctionnement occasionneront des bris de services importants qui affecteront des centaines de milliers d'élèves et d'employés.

La FCSSQ évalue le déficit de maintien des actifs à au moins 300 M\$, pour l'ensemble des 72 CSS-CS. Par ailleurs, le portrait du parc informatique témoigne d'une iniquité dans l'offre de matériel pour les élèves et le personnel.

État de santé du parc informatique en novembre 2022



Source : SCARI

Une proportion grandissante des 1 141 164 composantes du parc informatique recensé sera désuète dans les prochains mois et les prochaines années. **D'ici décembre 2023, 1 643 TNI supplémentaires seront désuets (+6 %).**

Depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement augmentent rapidement, notamment en raison de l'abonnement aux licences numériques et aux services infonuagiques.

Des investissements et des allocations de fonctionnement supplémentaires garantiront aux élèves et au personnel des outils technologiques aujourd'hui essentiels aux apprentissages et à la réussite.

CONSTATS

- Risques pour la **sécurité informationnelle** et impacts d'un **bris de service**.
- **Désuétude** du parc informatique et **obsolescence** rapide des équipements et des systèmes.
- Budget de **fonctionnement insuffisant** pour suivre le rythme de la **transformation numérique des services informatiques** et maintenir les **systèmes en bon état**.
- **Capacités limitées** du réseau à déployer du **nouveau matériel** et à soutenir les **utilisateurs**, notamment en raison du **manque d'effectifs**.
- **Données** du parc informatique **partielles** et **incomplètes**.

RECOMMANDATIONS

1. **Financer le montant total de la désuétude** dès 2023-2024 en fonction des besoins de chaque CSS-CS. Cette injection renforcera la **sécurité du parc informatique** et préviendra les **bris de services**.
2. **Augmenter les allocations en fonctionnement** afin de soutenir l'**abonnement aux licences numériques et aux services infonuagiques**, de maintenir les **systèmes en bon état** et de favoriser l'**attractivité des postes** en ressources informationnelles.
3. **Fixer un ratio plancher d'équipements**, segmenté en fonction des différentes catégories (personnel, élèves en FGJ, FGA et FP). Ces ratios assureraient un **financement équitable et récurrent** ainsi qu'un standard de base pour chaque CSS-CS, en fonction des orientations ministérielles. Les investissements en **remplacement** seraient alloués selon ces ratios ainsi que les investissements en **bonification**, le cas échéant.
 - Instaurer un **comité de travail conjoint** avec le ministère de l'Éducation et des représentants du réseau afin d'**établir ces ratios**.
4. Mettre en place un **moyen efficace** pour dresser un **portrait du parc informatique**.